

## **Réseau des Cours supérieures**

### **Rapport annuel 2017**

#### ***Consolidation de la position du RCS dans le paysage de la Convention***

**Janvier 2018**

## I Introduction

---

1. Le Réseau des Cours supérieures (« RCS ») est opérationnel depuis dix-huit mois. Au cours de cette période, il s'est largement développé, tant par le nombre de ses membres que par les échanges qui s'y déroulent.

### Le RCS en chiffres

#### Nombre de membres

Le nombre de membres a presque triplé en 2017. Au début de l'année, le réseau comprenait 23 membres de 17 États, il en compte aujourd'hui 64, de 34 États (Annexe 1, Annexe 2). Au greffe, 20 juristes, principalement à la Direction du Jurisconsulte, jouent le rôle de personnes de contact pour ces juridictions (Annexe 3).

#### Informations sur la jurisprudence partagées par la Cour

La Cour a continué de partager régulièrement des informations sur la jurisprudence avec les membres du RCS, sur le site web sécurisé. Elle a ainsi mis en ligne 52 flashes de jurisprudence (analyses par le Jurisconsulte des nouveaux arrêts, diffusées le jour du prononcé de l'arrêt) et 44 tableaux hebdomadaires (sélection par le Jurisconsulte des arrêts dignes d'intérêt rendus dans la semaine).

#### Demandes formelles faites par les membres du RCS

La Cour a reçu en 2017 quatre demandes formelles de la part des juridictions membres (articles 15-18 des [Règles opérationnelles](#) du RCS). La Direction du Jurisconsulte a répondu à toutes ces demandes, en communiquant une liste détaillée de la jurisprudence pertinente. Cinq autres demandes formelles ont été reçues et traitées en janvier 2018. Les réponses sont partagées avec tous les membres du réseau.

#### Contribution des membres du RCS aux recherches de droit comparé

Conformément au retour reçu des juridictions membres en 2017, il ne leur a été demandé une contribution que pour un certain nombre de sujets sélectionnés concernant des questions importantes de droit comparé : sur les 22 rapports de droit comparé établis en 2017, neuf ont fait l'objet d'une contribution des membres du RCS. Pour ces neuf rapports, ceux-ci ont apporté 55 % des informations de droit comparé (Annexe 4).

Le taux de réponse des membres du RCS aux demandes de contribution a été élevé : sur les 199 demandes adressées aux juridictions membres, la Cour a reçu 176 réponses (soit un taux de réponse de 88 %, voir l'Annexe 5). Comme on le prévoyait en 2016, ce processus a bénéficié du fait que différents États comptent de nouveaux membres du RCS.

## II. Autres indicateurs du développement du RCS

---

2. Le premier forum des personnes de contact du RCS, qui s'est tenu à la Cour en juin 2017, a été un moment important pour le réseau. Il a réuni les personnes de contact de 44 cours supérieures, autant de personnes de contact du greffe ainsi que les juges et les greffiers de la CEDH. Cette forte participation est révélatrice d'un réel intérêt pour les échanges que permet le réseau. Les débats ont été positifs et fructueux. Ils ont notamment été l'occasion de tirer un bilan précieux de la période déjà écoulée et d'échanger de manière constructive sur l'avenir du RCS, dans une ambiance conviviale et ouverte.

3. Les juridictions membres ont émis au cours du forum plusieurs suggestions très intéressantes qui ont été dûment prises en compte et mises en œuvre, par exemple celles d'adapter aux ressources des juridictions membres les demandes d'informations sur le droit comparé faites par la Cour de Strasbourg ou encore de compiler<sup>1</sup> et de partager avec tous les membres les contributions comparatives des uns et des autres.

4. Le RCS va aussi proposer de nouveaux services adaptés aux besoins des juridictions supérieures, parmi lesquels des formations en ligne sur HUDOC, dont la première aura lieu au printemps 2018.

5. D'autres facteurs témoignent de l'adéquation du réseau à sa mission fondamentale de promotion du dialogue. Le plus important d'entre eux est le fait que désormais, plusieurs juridictions membres traduisent et diffusent régulièrement les informations sur la jurisprudence communiquées par la Direction du Jurisconsulte. Certaines ont adapté leurs propres structures de recherche afin d'optimiser les informations qu'elles reçoivent du réseau. Le RCS a aussi permis d'ouvrir un dialogue entre membres du même État, ces échanges ayant lieu sur le site web sécurisé du réseau. Enfin, les membres commencent à mettre en ligne des informations (sur leur droit national ou d'autres questions relatives à la Convention) pour tous les autres membres.

6. La Cour est en train de mettre en place des liens d'utilité mutuelle avec certains organes du Conseil de l'Europe (CdE), dont la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DG1) et le forum de la Commission de Venise. Elle remercie la DG1 de sa contribution financière à l'organisation du forum des personnes de contact du RCS et réfléchit à une manière de coopérer utilement avec elle sur certains de ses projets, dont le projet HELP et le projet d'harmonisation<sup>2</sup>. L'équipe du RCS<sup>3</sup> a aussi constaté que celui-ci avait gagné en visibilité hors du Conseil de l'Europe<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Prochainement.

<sup>2</sup> Liens vers le [projet HELP](#) et le [Programme de la Conférence d'Athènes](#).

<sup>3</sup> Le Président de la Cour a délégué la gestion du RCS au Jurisconsulte, assisté de la Jurisconsulte adjointe, de la Coordinatrice du RCS (Onur Andreotti) et de deux assistantes administratives (Rodica Gonta et Nur Vantland).

<sup>4</sup> Des revues juridiques ont consacré des articles au RCS ; celui-ci a été sollicité pour partager son expérience dans le cadre de la conception d'un réseau judiciaire africain ; et le président français a souligné lors de sa visite à la Cour en octobre 2017 son rôle positif en tant que facteur de dialogue judiciaire.

### III Conclusion et perspectives d'avenir

---

7. Le RCS continuera d'œuvrer d'abord à son objectif premier, qui consiste à assurer des échanges réguliers et utiles sur la jurisprudence de la CEDH et les aspects des différents droits nationaux concernant la Convention à un niveau opérationnel et bilatéralement entre la Cour de Strasbourg et les cours supérieures<sup>5</sup>. L'équipe du RCS a pris et continuera de prendre des mesures concrètes pour renforcer ces échanges fondamentaux et, ce faisant, elle continuera d'apporter son assistance aux cours supérieures, de diffuser la jurisprudence de la Cour et, ainsi, d'approfondir le dialogue judiciaire.

Le renforcement de l'aptitude de la Cour à répondre à des questions de jurisprudence précises posées par les juridictions membres du RCS (« demandes formelles ») sera un véritable défi compte tenu des contraintes pesant sur les ressources humaines, mais il fait partie du programme d'action du RCS pour 2018. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une ressource précieuse pour les cours supérieures et d'un pas vers le processus judiciaire plus particulier prévu par le Protocole n° 16, qui entrera peut-être en vigueur en 2018.

Par ailleurs, la Cour se réjouit que l'accroissement du nombre de membres du réseau ait mené à une participation de plus en plus forte à ses travaux de recherche de droit comparé, tendance que l'on espère voir se poursuivre.

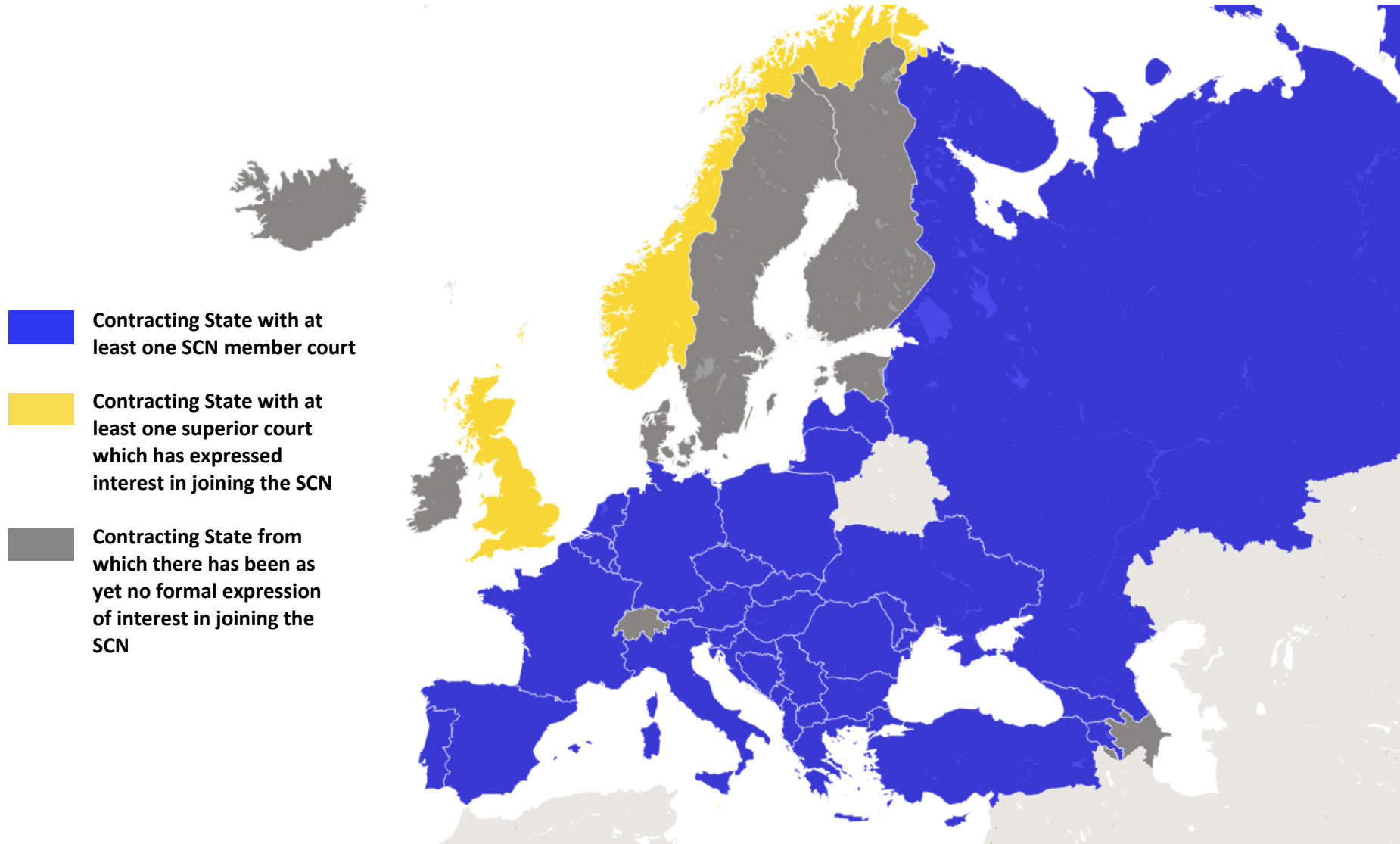
8. L'équipe du RCS continuera d'examiner les possibilités de coordination avec les acteurs externes concernés, notamment avec les organes du CdE et avec d'autres réseaux judiciaires européens, tout en soulignant le caractère unique de la mission du réseau et de son apport à ses membres.

9. En conclusion, 2017 a été une année de fort développement pour le RCS comme pour ses travaux. La priorité de l'année à venir sera de consolider la place du réseau dans le paysage de la Convention.

---

<sup>5</sup> Un certain nombre d'échanges multilatéraux (c'est-à-dire d'échanges ouverts ou intervenant entre les membres du réseau) ont maintenant lieu au sein de la structure du RCS, et toute évolution en ce sens sera mise en œuvre conformément aux principes fondamentaux du RCS, compte tenu du caractère limité de ses ressources.

### Membres du RCS à la fin de l'année 2017



**Juridictions membres du RCS et personnes de contact pour chaque État – fin 2017****ALBANIE -> Ana Vilfan-Vospertnik**

- [Cour suprême](#) - Ms Emirjam Ahmetaga, Head of External Affairs and Research
- [Cour constitutionnelle](#) - Ms Elsa Toska, Adviser to the President

**ARMÉNIE -> Onur Andreotti**

- [Cour constitutionnelle](#) - Mr Samvel Arakelyan, Head of the Legal Advisory Department
- [Cour de cassation](#) - Ms Anna Vardapetyan, First Deputy Head of the Judicial Department of Republic of Armenia

**AUTRICHE -> Ekaterina Bykhovskaya**

- [Tribunal administratif fédéral](#) - Dr Christian Filzwieser, President of Chamber A, Coordinator for migration and asylum affairs, Judge

**BELGIQUE -> Adrien Raif-Meyer**

- [Cour constitutionnelle](#) - Mr Jan Theunis, Référéndaire à la Cour Constitutionnelle
- [Conseil d'État](#) – Frédéric Gosselin, Conseiller d'État

**BOSNIE- HERZÉGOVINE -> Aida Grgic**

- [Cour de Bosnie-Herzégovine](#) - Ms Emira Hodzic, Legal Adviser

**BULGARIE -> Toomas Sillaste**

- [Cour constitutionnelle](#) - Mr Valentin Georgiev, Secretary General

**CROATIE -> Aida Grgic**

- [Cour constitutionnelle](#) - Ms Mirjana Stresec, Senior legal adviser
- [Cour suprême](#) – Mr Marin Mrčela, Judge

**CHYPRE -> Onur Andreotti**

- [Cour suprême](#) – Ms Maria Kyriacou, Senior Legal Officer

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE-> Natalia Brady**

- [Cour suprême](#) – Mr Dušan Sulitka, Head of Department of Analytics and Comparative Law

**FRANCE -> Guillem Cano-Palomares**

- [Cour de Cassation](#) - M. Fabrice Burgaud, chef du Bureau du droit européen, Service de documentation, des études et du rapport
- [Conseil d'État](#) - M. Mattias Guyomar, président de chambre au Conseil d'État (section du contentieux)
- [Conseil constitutionnel](#) - Ms Marie-Laure Layus, Chargée de mission droit comparé

**GÉORGIE-> Natalia Brady**

- [Cour constitutionnelle](#) - Ms Irina Khakhutaishvili, Head of the International and Public Relations Department

- [Cour suprême](#) – Ms Nino Shonia, Head of Secondary Structural Unit

#### ALLEMAGNE -> Axel Muller-Elschner

- [Tribunal administratif fédéral](#) - Dr Susanne Rublack, juge
- [Cour fédérale de justice](#) - Mr Rüdiger Pamp, juge
- [Cour fédérale des finances](#) - Dr Anette Kugelmüller-Pugh, juge
- [Tribunal fédéral du travail](#) - Mr Sebastian Roloff, juge

#### GRÈCE -> Afroditi Gkagkatsi

- [Conseil d'État](#) - Mr Michail Pikramenos, Judge
- [Cour des comptes](#) - Ms Theologia Gnardelli, Judge Counselor

#### HONGRIE -> Rita Bonnen

- [Cour suprême](#) - Dr. Lipót Hölztl, Head of the International Relations and European Legal Office of the Kúria
- [Cour constitutionnelle](#) - Dr. Tamás Antal Tóth, Chief counsellor

#### ITALIE -> Stefano Piedimonte

- [Cour suprême de cassation](#) - Ms Valeria Piccone, Magistrate in charge of the office Massimario
- [Conseil d'État](#) – Mr Dario Simeoli, State Counselor
- [Corte dei Conti](#) – Ms Patrizia Ferrari, Counsellor

#### LETTONIE -> Juris Rudevskis

- [Cour constitutionnelle](#) – Ms Laila Jurcēna, Advisor to the President

#### LITUANIE -> Juris Rudevskis

- [Cour suprême administrative](#) - Ms Audronė Gedmintaitė, Head of the Legal Research and Information Department
- [Cour suprême](#) - Ms Renata Juzikienė, Director of the Department of Legal Research and Review

#### LUXEMBOURG -> Adrien Raif-Meyer

- [Cour Supérieure de Justice](#) - Ms Mylène Regenwetter, Advisor at the Superior Court of Justice
- [Cour administrative](#) - Mr Lynn Spielmann, Advisor at the Administrative Court
- [Cour Constitutionnelle](#) - Mr Nico Edon, Member of the Constitutional Court

#### RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA -> Dragos Cucereanu

- [Cour constitutionnelle](#) - Ms Rodica Secrieru, Secretary General
- [Cour suprême de justice](#) - Mr Tudor Papuc, Judicial Assistant

#### MONACO -> Adrien Raif-Meyer

- [Tribunal suprême](#) – M. Didier Ribes, Membre titulaire du Tribunal Suprême
- [Cour de révision](#) - M. Jean-François Renucci, Vice-Président de la Cour de révision de Monaco

#### MONTENEGRO -> Ana Vilfan-Vospernik

- [Cour constitutionnelle](#) – Ms Zorka Karadžić, Advisor
- [Cour suprême](#) - Ms Tijana Badnjar, Advisor

**PAYS-BAS -> Peter Kempees**

- [Conseil d'État](#) - Dr Marjolein van Roosmalen, Secretary to the Constitutional Law Committee of the Dutch Council of State
- [Cour Suprême](#) - Ms Petra de Mos, Judicial Assistant
- [Cour administrative supérieure du commerce et de l'industrie](#) - Ms Péronne Beishuizen, Law clerk
- [Cour administrative supérieure](#) – Ms Aranka Kovács, Judge's Assistant

**POLOGNE -> Juris Rudevskis**

- [Cour suprême](#) - Ms Małgorzata Wąsek-Wiaderek, Member of the Research and Analyses Office
- [Tribunal constitutionnel](#) – Mr Marcin Koman, Director of the Presidential Department
- [Cour administrative suprême](#) – Ms Marta Kulikowska, Head of Domestic and Foreign Relations

**PORTUGAL -> Guillem Cano-Palomares**

- [Cour suprême de justice](#) - Mr Nuno Coelho, Judge Advisor at the Supreme Court of Justice
- [Cour constitutionnelle](#) - Dr António Abrantes, Legal adviser, Documental Support and Legal Information Unit

**ROUMANIE -> Crina Kaufman**

- [Cour constitutionnelle](#) – Ms Claudia Margareta Krupenschi, Assistant-Magistrate-in-chief, Director of the Office of the President

**FÉDÉRATION DE RUSSIE -> Olga Chernishova**

- [Cour suprême](#) - Mr Sergey Kryukov, Head of Information and Communication Department

**SAINT-MARIN -> Stefano Piedimonte**

- [Tribunal de Saint-Marin](#) – Aurora Filippi, Uditore Commissariale

**SERBIE -> Ana Vilfan-Vospernik**

- [Cour suprême de cassation](#) - Ms Vanja Rodić, Senior legal adviser for European integrations and international projects

**RÉPUBLIQUE SLOVAQUE -> Natalia Brady**

- [Cour suprême](#) - Ms Barbara Babáková, Legal Researcher at the Department of Documentation, Analytics and Comparatistics

**SLOVÉNIE -> Ana Vilfan-Vospernik**

- [Cour suprême](#) - Ms Tamara Igličar, Judge (Registry Department)
- [Cour constitutionnelle](#) - Ms Tina Prešeren, Head of Analysis and International Cooperation Department

**ESPAGNE -> Guillem Cano-Palomares**

- [Cour constitutionnelle](#) - Mr Luis Pomed Sanchez, Head of Division



**« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE » -> Aida Grgic**

- [Cour suprême](#) - Ms Lidija Taseva, President of the Department of Judicial Practice
- [Cour constitutionnelle](#) – Ms Tatjana Janjic Todorova, State Adviser for International Cooperation

**TURQUIE -> Ayşegül Uzun Marinkovic**

- [Cour constitutionnelle](#) - Dr Mücahit Aydın, Rapporteur Judge
- [Cour de cassation](#) - Dr Mustafa Saldırım, Deputy Secretary General

**UKRAINE -> Victoria Cherniychuk**

- [Cour suprême](#) - Mr Mykhailo Bazhenov, Assistant of the President
- [Cour constitutionnelle](#) - Ms Marta Spodaryk, Constitutional Court of Ukraine

Total: 64 cours de 34 États

– Annexe 3 –

**Personnes de contact au greffe (juristes) pour chaque État – fin 2017**

1	Andreotti, Onur	Arménie, Chypre
2	Bonnen, Rita	Hongrie
3	Brady, Natalia	République slovaque, Géorgie
4	Bykhovskaya, Ekaterina	Autriche
5	Cano-Palomares, Guillem	France, Espagne, Portugal
6	Chernishova, Olga	Russie
7	Cherniychuk, Victoria	Ukraine
8	Cucereanu, Dragos	République de Moldova
9	Gkagkatsi, Afroditi	Grèce
10	Grgic, Aida	Bosnie-Herzégovine, Croatie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine »
11	Kaufman, Crina	Roumanie
12	Kempees, Peter	Pays-Bas
13	Kondak, Ireneusz	Pologne
14	Muller-Elschner, Axel	Allemagne
15	Piedimonte, Stefano	Italie
16	Raif-Meyer, Adrien	Belgique, Monaco, Luxembourg
17	Rudevskis, Juris	Lituanie, Pologne, Lettonie
18	Sillaste, Toomas	Bulgarie
19	Uzun, Aysegul	Turquie
20	Vilfan-Vospernik, Ana	Albanie, Slovénie, Serbie, Monténégro

– Annexe 4 –

**Contribution des membres du RCS et du greffe à neuf rapports de droit comparé en 2017 (anglais)**

<b>Number of contributions for comparative law research</b>						
	<b>Order no.</b>	<b>SCN</b>	<b>Registry</b>	<b>Total</b>	<b>SCN contributions</b>	<b>Registry contributions</b>
<b>1</b>	01_2017	11	28	39	28%	72%
<b>2</b>	02_2017	14	20	34	41%	59%
<b>3</b>	03_2017	18	20	38	47%	53%
<b>4</b>	04_2017	19	15	34	56%	44%
<b>5</b>	05_2017	17	19	36	47%	53%
<b>6</b>	06_2017	20	13	33	61%	39%
<b>7</b>	07_2017	25	9	34	74%	26%
<b>8</b>	08_2017	26	9	35	74%	26%
<b>9</b>	09_2017	26	12	38	68%	32%
<b>Total</b>		<b>176</b>	<b>145</b>	<b>321</b>	<b>55%</b>	<b>45%</b>

### Nombre de demandes d'informations de droit comparé traitées par les membres du RCS

